

Citoyenneté, culture, mobilité et éducation

Résolution n°14/2

L'utilisation des symboles européens dans le sport

Résolution n°14/2, adoptée par le Conseil d'administration des Jeunes Européens - France le 6 avril 2014 à Lyon et renouvelée par le Conseil d'administration des Jeunes Européens - France le 30 août 2020 à La Turballe et reconduite le 6 juin 2023.

Ayant constaté le peu d'identification à l'Union européenne par les citoyens des Etats membres ;

Rappelant l'attachement des Jeunes Européens aux symboles qui favorisent l'identification de la population citoyenne des pays d'Europe à l'Union Européenne ;

Considérant que le sport est fédérateur et populaire et qu'il permet d'éveiller les consciences collectives, de favoriser la cohésion, d'unifier l'esprit du groupe ;

Remarquant qu'utiliser le sport comme vecteur n'est pas une idée nouvelle. En 1985, le rapport Adonnino a en effet suggéré la mise en place d'une équipe européenne, puis la Commission européenne, sous la présidence de Romano Prodi en 1999, a réaffirmé le rôle du sport dans l'identification à l'Europe par ses citoyens ;

Estimant donc que le sport peut être un moyen de communication entre les peuples européens et par-là même être un outil efficace dans les politiques identitaires menées par l'Union européenne ;

Constatant que la mise en place d'une équipe européenne, en plus des équipes nationales déjà existantes, sera difficile tant que l'Europe ne sera pas fédérale, et qu'il faut donc commencer par développer l'utilisation des symboles européens dans le sport. Ils sont actuellement peu présents et doivent être encouragés pour avoir davantage de visibilité dans les différentes compétitions sportives internationales, quelle que soit la discipline.

Citoyenneté, culture, mobilité et éducation

Résolution n°14/2

Les Jeunes Européens - France proposent donc :

- La présence du drapeau européen au côté des drapeaux nationaux arborés par les équipes ou les athlètes lorsqu'ils défilent avant une rencontre, et lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des grandes compétitions ;
- L'apposition systématique d'écussons européens sur les maillots de tous les athlètes, dans toutes les équipes nationales des Etats membres, toutes disciplines sportives confondues ;
- La généralisation de l'hymne européen au début des compétitions, en plus des hymnes nationaux ;
- L'encouragement de la création d'événements ad hoc lors desquels une équipe européenne peut être formée pour l'occasion, ce qui permettrait de diffuser l'idée. On pourrait penser à une compétition à l'échelle des continents ou de régions mondiales. Il existe une compétition internationale pour laquelle une équipe européenne concourt il s'agit de la Ryder Cup , une compétition de golf qui oppose l'Europe aux Etats-Unis. Bien que les modalités spécifiques à cette compétition permettent la formation d'une équipe européenne, ce n'est pour le moment pas généralisable à d'autres disciplines, cependant cela montre qu'il est possible grâce au sport de créer un sentiment d'appartenance à l'Europe en soutenant une équipe sportive commune.

« L'exposition aux symboles, mais surtout l'exposition à des informations positives sur l'intégration européenne, favorise fortement l'intégration à l'Europe »

- **Michael Bruter**